

Modifications ayant des incidences sur la comparabilité chronologique des données

2002 Données sur l'emploi pour les documents fiscaux

Avant 2002, le total des traitements et salaires pour les documents fiscaux était inclus avec les travailleurs de la production seulement. Le nombre de travailleurs de la production pour les documents fiscaux était calculé en divisant le total des traitements et salaires par le salaire moyen des travailleurs de la production obtenu des données d'enquêtes.

Commençant en 2002, le total des salaires et traitements, pour les documents fiscaux, est réparti entre les employés administratifs (traitements) et les travailleurs de la production (salaires) en se basant sur la répartition observée des données d'enquêtes. Le nombre d'employés administratifs est obtenu en divisant le total des traitements par le salaire moyen des employés administratifs tandis que le nombre de travailleurs de la production est obtenu en divisant le total des salaires par le salaire moyen des travailleurs de la production obtenu des données d'enquêtes.

Ce changement de méthodologie diminuera l'augmentation du nombre de travailleurs de la production et les salaires entre 2001 et 2002 et d'autre part, il favorisera l'augmentation du nombre d'employés administratifs et les traitements pour la même période. Ce changement limite la comparabilité de la distribution de l'emploi total et des salaires et traitements parmi les travailleurs de la production et les employés administratifs. L'impact de ce changement varie à travers les industries manufacturières dépendant de la proportion des documents fiscaux dans chacune des industries.

2000 Changement de l'univers

D'importantes modifications conceptuelles et méthodologiques ont été intégrées à la version de l'année de référence 2000 de l'Enquête annuelle des manufactures (EAM). Avant l'année de référence 2000, l'Enquête annuelle des manufactures fournissait des estimations des principales statistiques financières de toutes les entreprises manufacturières constituées en société qui avaient des employés et dont les ventes de biens manufacturés étaient égales ou supérieures à 30 000 \$.

À compter de l'année de référence 2000, l'univers de l'enquête s'est étendu à l'ensemble des unités manufacturières. Ainsi, la nouvelle EAM visait non seulement les entreprises manufacturières constituées en société qui avaient des employés et dont les ventes de biens manufacturés étaient d'au moins 30 000 \$, mais aussi :

a) toutes les entreprises constituées en société qui avaient des employés et dont les ventes étaient inférieures à 30 000 \$;

b) toutes les entreprises constituées en société qui n'avaient pas d'employés,

sans égard à leurs ventes annuelles;c) toutes les entreprises non constituées en société.

Environ 60,000 unités se sont donc ajoutées à l'univers de l'EAM. Malgré cette forte augmentation du nombre d'établissements, la majorité d'entre eux sont de taille relativement restreinte. En effet, ces unités supplémentaires représentent moins de 5 % des recettes totales provenant de la vente de biens manufacturés. Toutefois, l'effet sur les statistiques principales financières varie selon la branche d'activité et la province. Nous avons recueilli les données relatives à ces unités à partir des fichiers d'impôt administratifs plutôt qu'au moyen d'un questionnaire, afin de réduire le fardeau que les enquêtes de Statistique Canada imposent aux petites entreprises.

De plus, à compter de l'année de référence 2000, les données des sièges sociaux ne sont plus incluses, ce qui a des incidences sur les variables suivantes :

- Les employés de l'administration
- Le nombre total d'employés
- Le coût des matériaux, des fournitures et des biens destinés à la revente
- La valeur des livraisons et les autres revenus
- La valeur ajoutée totale

À des fins de comparabilité des données entre la nouvelle méthode et l'ancienne, le tableau CANSIM 301-0003 fournit des estimations des principales statistiques financières des établissements manufacturiers constitués en société qui avaient des employés et dont les ventes de biens manufacturés étaient égales ou supérieures à 30 000 \$.

Le tableau 301-0005 fournit des estimations des biens manufacturés, par sous-secteur du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN), pour les entreprises manufacturières constituées en société qui avaient des employés et dont les ventes de biens manufacturés étaient égales ou supérieures à 30 000 \$, ainsi que pour toutes les autres entreprises manufacturières.